



direction des services
départementaux
Finistère
Éducation
nationale

PPRE passerelle CM2 – sixième

SCOLARITÉ DU SOCLE COMMUN : CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Des commissions de liaison, co-présidées par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) et le principal du collège, sont créées afin de garantir la continuité du parcours scolaire des élèves.

Les commissions de liaison étudient les situations afin que les outils de suivi des élèves et de personnalisation de leurs parcours soient mis en place le plus rapidement, le plus pertinemment et le plus efficacement possible.

Le programme personnalisé de réussite éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève (...)

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE passerelle, conçu dans le cadre de ces commissions, par un travail commun des professeurs (...)

Ce PPRE doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer.

Référence : circulaire n° 2011-126 du 26 août 2011 – BOEN n°31 du 1^{er} septembre 2011

Public prioritaire : les élèves ne maîtrisant pas le palier 2 du socle à l'issue du cycle 3.

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance : ... / ... / ...

École :

Collège de secteur :

Si dérogation demandée, collège souhaité :

Dispositifs d'aide activés en CM2

PPRE oui non

AIDE	par les enseignants	Aide personnalisée	<input type="checkbox"/>
		Stage de remise à niveau	<input type="checkbox"/>
		RASED	<input type="checkbox"/>
		Autre aide à préciser :	
	par des intervenants	Libéraux (orthophonistes...)	
		Rattachés à un SESSAD	
		Rattachés à un établissement ou service sanitaire (hôpital de jour...)	
		Rattachés à un établissement médico-social (CMPP...)	

PPS oui non

PAI oui non

PPRE passerelle volet école

Socle commun – palier 2

Compétences principalement travaillées dans le cadre de l'aide à l'élève :

Numéroter par ordre de priorité :

Progrès constatés et réussites obtenues en référence aux attestations de compétence (domaines, items) :

Exemples de démarches et d'outils ayant permis à l'élève de progresser, quel que soit le domaine disciplinaire :

Avis de l'école (sur quoi peut-on agir en termes transversaux ou disciplinaires, en référence au socle ?) :

PPRE passerelle volet collège

Partie à élaborer conjointement 1^{er} et 2nd degrés et destinée à être communiquée à l'ensemble des professeurs ayant en charge les enseignements auprès de l'élève.

Au début de la sixième

Compétence(s) visée(s) en lien avec le LPC et les attestations de compétences :		
Domaine(s) et items à cibler	Domaine(s) ciblé(s) :	Connaissance(s), capacité(s) ou attitude(s) visée(s) :

MISE EN ŒUVRE

Échéancier (durée limitée) :	
Dans la classe	Disciplines concernées :
	Stratégies / démarches :
	Outils :
	Modalités d'évaluation :
Dans le cadre des dispositifs particuliers au collège	
Autre dispositif pédagogique extérieur	

► *Un emploi du temps pourra être transmis à l'élève.*

PPRE présenté à la famille
le :

PPRE présenté à l'élève
le :

PPRE passerelle Bilan

Date :

Compétence(s) visée(s) :		
Connaissance(s), capacité(s) ou attitude(s) ciblée(s) :	Progrès réalisés :	Difficultés observées :

Observations / bilan :

CONCLUSION

Les objectifs sont atteints :	<input type="checkbox"/> Arrêt de l'aide pour l'élève	
Les objectifs sont partiellement atteints :	Mise en place d'un PPRE : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Ajustement des modalités de travail : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Fait le :

Le chef d'établissement

L'élève

La famille

► *Le bilan est communiqué à l'école d'origine de l'élève.*